

***Miichiwaahp* ou la construction d'espaces de recherche plus ouverts à l'université**

JO-ANNI JONCAS¹

Département des fondements et pratiques en éducation
Université Laval

TANIA LARIVIERE²

Département de sociologie
Université Laval

Résumé : Cet article se fonde sur une recherche s'intéressant aux parcours scolaires de femmes autochtones universitaires au Québec (Canada). Ancré dans une théorie de justice sociale et une perspective de recherche intersectionnelle, l'objectif principal de ce projet est d'évaluer la contribution du contexte éducatif (droits, politiques, établissements d'enseignement, ressources institutionnelles, pratiques d'enseignement et de soutien) d'étudiantes autochtones dans la réalisation de leurs parcours scolaires. Une étude multicas a été réalisée dans deux universités québécoises. Ce contexte d'investigation a notamment suscité de nombreux défis quant au respect des lignes directrices de la recherche en contexte autochtone édictées par différents chercheurs et organisations. Cette dimension importante de l'étude a soulevé des questionnements face à l'articulation des visions du monde des peuples autochtones basées sur leurs spécificités culturelles avec les normes et les pratiques universitaires occidentales. Dans cet article, nous souhaitons mettre en lumière les questionnements et les mesures que nous avons prises pour favoriser le respect de ces principes et protocoles de recherche dans ce cadre d'investigation particulier. Nous ferons, d'une part, la mise en contexte de la recherche puis nous discuterons, d'autre part, des défis éthiques auxquels nous avons fait face en lien avec les principes et protocoles de recherche en milieu autochtone dans un cadre d'investigation universitaire occidental. Nous verrons, entre autres, les espaces de collaboration possibles en reprenant les concepts de l'espace éthique (*ethical space*), de la vision à deux yeux (*two-eyed seeing*) et du *miichiwaahp*, inspiré de la nation crie.

¹ Je suis une femme franco-canadienne. Je poursuis des études doctorales en sciences de l'éducation à l'Université Laval au Québec. J'ai été formée selon les paradigmes de la recherche occidentale. Mes intérêts concernent la sociologie de l'éducation, la justice sociale, les études supérieures et les politiques éducatives. Dans mon travail avec les Premiers peuples, j'oriente mes recherches vers la décolonisation des systèmes éducatifs et de la recherche.

² Je suis une femme autochtone provenant de la nation Anishinabe, cependant je suis située à Eeyou Istchee, le territoire de la nation crie. Présentement, je poursuis un Baccalauréat multidisciplinaire dans les domaines de la science politique et de l'ethnographie. S'ajoutent à cela mes fonctions en tant que représentante jeunesse pour l'association des Femmes autochtones du Québec. Mes intérêts se situent dans les champs de la gouvernance, de la culture et de l'identité autochtones.

Mots-clés: Décolonisation de la recherche, éthique de la recherche autochtone, recherche en contexte autochtone, femmes autochtones, paradigmes de recherche.

Abstract: This article is inspired from a study which focused on the academic journeys of indigenous women in Quebec (Canada). Founded on theories of social justice and intersectionality, this project primarily aimed evaluating the way academic institutions and educational contexts (rights, policies, teaching establishments, resources, practices and support) encourage their success. A multi-case study was conducted in two universities in the province of Québec. The investigation context engendered several ethical challenges regarding the respect of indigenous research protocols determined by a number of researchers and organizations. As an important component of this study, this stimulated questions on the interaction of indigenous paradigms and their cultural specificities with the institutional norms and practices observed in Western universities. In this article, we wish to shed light on the questions and measures we asked and took to respect the ethical principles applicable to research conducted with indigenous peoples. We will firstly present the broad research context, then discuss the ethical challenges we faced due to the research principles and protocols for engaging with indigenous peoples in a Western post-secondary context. We will notably present an overview of potential collaborative spaces provided by the concepts of ethical spaces, two-eyed seeing and *miichiwaahp*, inspired by the Eeyou-Eenou Nation.

Keywords: Research decolonization, Indigenous research ethics, Indigenous research, Indigenous women, research paradigms.

Introduction

Pour alimenter les réflexions de ce numéro des Cahiers du CIÉRA, cet article s'est intéressé à la place des peuples autochtones dans les pratiques institutionnelles de recherche des universités. Nous avons voulu montrer, entre autres, l'importance de prendre en compte les principes et protocoles de recherche en contexte autochtone dans un projet de recherche doctoral, et ce, en proposant différentes façons de procéder. D'abord, nous présentons les grandes lignes du projet doctoral. Ensuite, nous exposons les principes et protocoles de recherche en contexte autochtone et, enfin, nous abordons les défis rencontrés dans l'articulation de ces principes et protocoles à l'intérieur de cadres d'investigation occidentaux. L'objectif de l'article est alors de mettre en lumière les questionnements et les mesures que nous avons prises pour favoriser le respect de ces principes et protocoles de recherche dans ce cadre d'investigation particulier³.

³ Nous souhaitons remercier la contribution de tous les participants à la recherche ainsi que les facilitateurs des deux universités investiguées de nous avoir permis de réaliser ce projet. Nous sommes reconnaissantes envers les éditeurs et les réviseurs pour leurs apports à cet article. Un merci particulier à

Mise en contexte du projet doctoral

Le projet⁴ dont il est question dans cet article s'inscrit dans le cheminement d'études doctorales en éducation de Jo-Anni Joncas s'intéressant à la justice éducationnelle des femmes autochtones à l'université. « *Nous demandons au gouvernement fédéral d'élaborer, de concert avec les groupes autochtones, une stratégie conjointe pour combler les écarts en matière d'éducation et d'emploi entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones* », telle est la recommandation numéro sept du rapport de la Commission de vérité et réconciliation (2015) adressée au gouvernement canadien. Cette demande s'ajoute aux nombreux traités historiques (par ex. : droits territoriaux, droits ancestraux) et aux conventions internationales concernant le droit à l'éducation des peuples autochtones. En effet, même si le Canada est signataire de ces traités reconnus dans la Proclamation royale et de différentes déclarations internationales, comme celle des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007, signée en 2010 par le Canada), les statistiques relatives aux taux de scolarisation des peuples autochtones nous rendent perplexes quant à la réelle justice éducationnelle au Canada. Les peuples autochtones vivent encore plusieurs injustices à tous les niveaux d'études (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 2013, Statistique Canada 2013), notamment sous forme de discriminations systémiques marquées par l'hégémonie occidentale des systèmes éducatifs de la société canadienne (Bailey 2015, Battiste 2013, Battiste, Bell et Findlay 2002, Hare et Pidgeon 2011, Kanu 2012, Kerr 2014, Mendelson 2006, Paquette et Fallon 2010, Pidgeon, Archibald et Hawkey 2014, Rasmussen 2001, Schick 2014). C'est au niveau des études universitaires que les écarts entre les taux de diplomation des populations autochtones et allochtones sont les plus marqués (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 2013, Statistique Canada 2013).

Face aux injustices vécues par les étudiants autochtones aux études universitaires, le projet doctoral s'intéresse particulièrement aux parcours académiques de femmes autochtones universitaires au Québec. Le choix de travailler uniquement avec des femmes est motivé par la perspective analytique intersectionnelle. Selon cette perspective de recherche, qui prend ses racines dans les travaux d'intellectuel-le-s afro-américain-e-s (Collins 2000, Cooper 1892, Crenshaw 1991, Du Bois 1903, hooks 1981), il est nécessaire de contextualiser les groupes sociaux en regard de leurs multiples appartenances afin de mieux saisir leurs situations d'injustice dans un contexte donné (Collins et Bilge 2016). Des intellectuelles autochtones ont développé leurs propres perspectives concernant l'intersectionnalité de leurs oppressions, qui tient compte des

Suzy Basile, professeure à l'École d'études autochtones de l'UQAT, pour ses judicieux conseils lors de la lecture de ce manuscrit. Cette recherche a été rendue possible grâce au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

⁴ Ce projet était en rédaction lors de l'élaboration de cet article.

rapports entre colonisées et colonisateurs (Arvin, Tuck et Morrill 2013, Green 2007, Maracle 1996, Smith 2005). Par exemple, Smith (2005) a adapté la perspective intersectionnelle aux réalités féminines autochtones en y ajoutant l'importance du rôle du colonialisme, d'une part, et la recherche d'une émancipation globale associée au sentiment de solidarité souvent issu des traditions autochtones, d'autre part. La perspective intersectionnelle autochtone reconnaît donc l'articulation entre les différentes oppressions liées notamment au genre, à l'origine ethnoculturelle et au patriarcat colonial étatique (Perreault 2015).

Afin d'étudier la problématique de la scolarisation universitaire des femmes autochtones, le projet doctoral se base sur une théorie de la justice sociale élaborée dans un contexte de décolonisation et de développement humain en Inde, par Amartya Sen (2000). Cette théorie se concentre sur les possibilités réelles des individus d'être et de faire ce qu'ils désirent. Selon cette théorie, les institutions, comme les établissements universitaires, doivent avoir comme principale mission d'ouvrir l'éventail des possibilités aux individus (Bonvin et Farvaque 2008), car les opportunités de choix ne flottent pas librement dans l'air. Comme le disent Otto et Ziegler (2006), elles sont influencées par le positionnement social des individus. Selon cette approche, qui se base donc sur la variable des possibilités de choix des individus, l'éducation devrait avoir comme mission première d'augmenter le champ des possibles et l'étendue des libertés des individus (Verhoeven, Oriane et Dupriez 2007). Un système scolaire juste distribuerait alors de manière équitable les opportunités aux individus en s'assurant que tous aient accès aux mêmes ressources éducatives et aux mêmes opportunités de les utiliser pour les transformer en réalisations effectives (Verhoeven *et al.* 2007). Les mesures éducatives qui adoptent cette conception de la justice se concentrent sur les besoins des élèves et des étudiants pour ajuster les services ou pratiques et pour repérer les obstacles qui les empêchent d'accéder aux possibilités d'éducation (Potvin 2014). Cette théorie de la justice sociale reconnaît la diversité fondamentale entre les êtres humains dans le sens où elle n'impose pas de finalités, mais prend plutôt en compte la conception de la vie qu'un individu valorise (Sen 2008). En lien avec cette théorie, l'objectif central du projet doctoral est de comprendre comment le contexte éducatif d'étudiantes autochtones universitaires contribue au développement de leurs possibilités de réaliser le parcours scolaire désiré.

Les choix méthodologiques du projet doctoral ont été faits en fonction des besoins et des intérêts des femmes autochtones tout en étant cohérents avec les ancrages théoriques de la recherche (Wilson 2008). L'étude multicas est la stratégie de recherche qui a été retenue (Yin 2009). Les cas sont deux établissements d'enseignement supérieur québécois, soit l'Université Laval et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Un cadre comparatif, permis ici par l'étude de deux établissements universitaires, est suffisant pour aider à comprendre davantage un problème d'injustice (Mutanga 2014).

Comme Sen (2012) l'indique, une théorie de la justice sociale doit s'intéresser à la façon dont les institutions fonctionnent en augmentant ou diminuant les possibilités réelles des individus. Deux critères de sélection ont permis de délimiter le choix des universités. Il s'agissait d'avoir une université qui détenait plusieurs mesures destinées aux étudiants autochtones et une autre qui en offrait peu. Les chercheurs qui utilisent l'étude de cas comptent généralement sur différentes sources et méthodes pour collecter les données afin d'assurer sa fiabilité (Yin 2009). Les données ont été recueillies avec quatre méthodes de collecte différentes issues de quatre sources : a) une analyse documentaire du milieu d'études pour décrire le contexte historique, législatif, économique et social des étudiants autochtones à l'enseignement universitaire au Canada ; b) des entretiens individuels semi-dirigés pour documenter les expériences professionnelles de 13 intervenants universitaires⁵ avec des étudiants autochtones ; 3) les récits de vie⁶ de 19 femmes autochtones volontaires pour documenter leurs parcours éducatifs et 4) les journaux de bord de Joncas et Larivière pour noter les observations, les intuitions, les hypothèses, les émotions, les questionnements, les réflexions et les impressions en lien avec la recherche. En effet, Tania Larivière, étudiante anishinabe, a contribué à la thèse de Joncas en participant à l'élaboration des outils de collecte de données, à la collecte des données, à l'analyse du matériau empirique et à la révision de la thèse, et ce, en échange d'un salaire, de crédits de cours universitaires, et d'une expérience en recherche incluant la rédaction de cet article et deux communications scientifiques.

L'épistémologie qualitative a guidé la démarche d'analyse des données (Miles et Huberman 2003), qui s'est divisée en quatre étapes : 1) une analyse documentaire, qui a permis l'analyse des données plus macrosociologiques, notamment l'histoire de l'éducation chez les peuples autochtones au Canada et la particularité de chacune des universités investiguées ; 2) une analyse préstructurée des données mésosociales issues des entretiens avec le personnel universitaire, c'est-à-dire que nous avons utilisé un cadre d'analyse basé sur les fondements théoriques de l'approche par les capacités (Miles et Huberman 2003) ; 3) une analyse typologique qui a permis l'analyse des données microsociales des récits de vie avec les étudiantes autochtones (Schnapper 2012) ; 4) une analyse transversale de ces trois niveaux d'analyse (macro, méso et micro) pour chacune des universités investiguées (Miles et Huberman 2003). Chaque site universitaire investigué a été compris dans sa réalité, même si une analyse comparative a été réalisée dans le but de répondre à notre objectif principal de recherche et non dans une visée de comparer les performances de chacun.

⁵ Professeurs, directeurs de programme, coordonnateurs de services, agents de liaison, conseillers en orientation, superviseurs de stage, etc.

⁶ Ces entretiens ont été menés par Tania Larivière. Jo-Anni Joncas prenait des notes et demandait des clarifications au besoin.

Le contexte de recherche du projet doctoral qui vient d'être présenté nous a menées vers différents défis dans le souhait de respecter l'éthique de la recherche en milieu autochtone. Voyons, dans un premier temps, les balises de la recherche autochtone dont nous nous sommes inspirées dans le projet doctoral et, dans un deuxième temps, les défis éthiques rencontrés de même que diverses solutions issues de la littérature et de notre expérience. Nous sommes conscientes qu'il existe certainement d'autres solutions pour répondre à ces enjeux. Nous avons opté pour la présentation de celles que nous avons mises en œuvre dans notre projet, car elles faisaient plus de sens tout en étant réalisables dans notre contexte de recherche.

Principes et protocoles de la recherche en contexte autochtone

Au Canada (et ailleurs dans le monde), les chercheurs qui travaillent avec les peuples autochtones doivent tenir compte de principes et de protocoles particuliers. En effet, la stratégie de recherche choisie doit être cohérente avec les participants, car c'est elle qui détermine le regard porté sur leurs savoirs et leurs réalités (Smith 2012). La recherche impliquant les peuples autochtones nécessite donc de prendre appui sur des principes éthiques et des protocoles méthodologiques liés à leurs façons de penser et à leurs contextes sociaux, d'autant plus qu'ils demandent à participer aux recherches qui les concernent. Des organisations ont développé différents guides et outils afin de baliser la réalisation des enquêtes impliquant les peuples autochtones (Lévesque 2008, Martin 2013). Au Canada, nommons la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), l'Association des femmes autochtones du Canada (2011), le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche⁷ (2015), l'Organisation nationale de la santé autochtone (2007), Femmes autochtones du Québec (FAQ) (2012) et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (2014), de même que les travaux de plusieurs auteurs autochtones, tels que Kovach (2009), Wilson (2008), Battiste (2008), Castellano (2004) ou Weber-Pillwax (1999).

Ces principes et protocoles se sont développés en réaction aux recherches s'intéressant aux peuples autochtones dont l'approche occidentale s'inspirait de valeurs coloniales et patriarcales et ne tenait pas suffisamment compte de leur point de vue (Wilson 2008). Smith (2012), dans son livre *Decolonizing Methodologies*, décrit bien l'héritage impérialiste ancré dans les savoirs occidentaux qui prédominent les institutions académiques, laissant peu de place aux savoirs des peuples autochtones. Cette dominance occidentale sur les autres types de savoirs (dont autochtones) s'est forgée notamment au moment de la colonisation, lorsque les autorités coloniales ont imaginé et

⁷ Qui regroupe les trois organismes fédéraux de la recherche (le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et les Instituts de recherche en santé) au Canada.

propagé l'idée réductrice que les peuples autochtones étaient moins évolués que les peuples coloniaux (Battiste 2010, Memmi 1973). Les institutions académiques rejettent depuis les systèmes de pensée et les savoirs autochtones dans leurs structures et leurs enseignements, car elles les considèrent inférieurs aux savoirs occidentaux (Battiste 2013, Henry et Tator 2009, Kanu 2007, Kerr 2014, St-Denis 2007, White *et al.* 2009).

Les femmes autochtones ont d'ailleurs longtemps été absentes de la recherche, qui était menée sur des hommes pour ensuite être généralisée aux femmes (Basile 2017, Desbiens 2010). Le *miichiwaahp* (aussi nommé roue de la médecine) est fort révélateur à ce sujet. Ce mot, qui signifie tipi dans la langue eeyou, représente la vision holistique retrouvée principalement chez les Premières Nations. Cette vision prend appui sur la complémentarité des différents éléments qui, traditionnellement, s'observait dans la division sociale du rôle des femmes et des hommes, qui entretenaient une relation fondée sur le respect et la réciprocité (Basile 2017). Ces rapports femmes-hommes étaient égalitaires et n'étaient pas basés sur le sexe, mais bien sur la valeur sociale des individus. Cette vision circulaire (qui sera expliquée davantage à la fin de cet article) s'oppose à celle hiérarchique favorisée par le paradigme occidental. Dans ce dernier modèle, les rapports de genre inégalitaires créent certaines situations d'oppression envers les femmes. La confrontation de ces deux visions des rôles sociaux, dans un contexte colonial, a notamment causé la dévalorisation des femmes autochtones (Basile 2017, Maracle 1996). En retour, les réalités de celles-ci sont souvent mises de côté ou dissipées dans les réalités masculines, notamment dans la recherche (Basile 2017, FAQ 2012). La situation (post)coloniale dans laquelle se trouvent les peuples autochtones nous offre quelques pistes de réflexion quant à l'incompatibilité des approches occidentales aux façons d'être et de faire des peuples autochtones. Les frictions qui en résultent s'observent sous forme d'une dominance d'un héritage impérialiste qui pèse sur les peuples autochtones depuis bien des générations maintenant. Les relations paternalistes ont, entre autres, privé les peuples autochtones d'une gouvernance reflétant les valeurs ancrées dans l'inclusivité et la complémentarité de leurs visions du monde. En conséquence, nous pouvons observer un débalancement et une marginalisation sociale des peuples autochtones, entre autres dans les universités (Dupuis 2001, King 2013). Dès lors, à une époque où les dialogues de « nation à nation » sont caractérisés par un discours de (ré)conciliation, il devient plus important que jamais de faire reconnaître les savoirs et les visions autochtones du monde.

Dans le cadre de notre projet de recherche – qui fait le pont entre différentes cultures, donc différentes manières de voir et de comprendre le monde – nous reconnaissons la pertinence d'utiliser les principes et protocoles de la recherche en contexte autochtone. L'articulation entre ces principes et protocoles, le cadre institutionnel universitaire de la recherche, ses ancrages théoriques et méthodologiques et la diversité des participants nous ont posé quelques défis dans la mise en œuvre du présent projet.

Ces défis, dont nous discuterons dans la prochaine section, peuvent être regroupés sous deux thématiques : a) le choix du protocole de la recherche en contexte autochtone ; b) l'articulation de ce protocole à l'intérieur de cadres d'investigation occidentaux.

Les défis de l'articulation des principes et protocoles de recherche en milieu autochtone dans des cadres d'investigation occidentaux

Le respect des principes et protocoles de la recherche autochtone est essentiel pour nous, car nous sommes informées des effets dévastateurs qu'a eu la recherche, mais aussi l'éducation, chez les peuples autochtones. Comme le mentionne Wilson (2008 : 103), « *l'éducation et la recherche peuvent être utilisées comme outil tout comme une arme* » [traduction libre] pour les peuples autochtones. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que Smith (2012 : 1, trad. libre) avance que le mot recherche est considéré comme le « *mot le plus sale dans le vocabulaire du monde autochtone* ». C'est à travers les principes et protocoles de la recherche en contexte autochtone que s'est inscrit ce projet doctoral.

Dès le début du projet, plusieurs obstacles ont freiné nos élans, à commencer par le choix du protocole de recherche autochtone à utiliser. Ce choix était d'autant plus difficile à faire, étant donnée la spécificité de nos participantes : comment articuler le protocole sélectionné dans un contexte d'investigation où les participantes autochtones ne sont pas issues d'une même communauté, mais de plusieurs nations qui incluaient des membres des Premières Nations et des Métis ? Et comment faire avec des participants autochtones de la communauté urbaine ? Un deuxième lot de questions nous est par la suite apparu en lien avec le respect des principes et protocoles de la recherche autochtone dans un projet de recherche qui prend ses racines dans des cadres institutionnels occidentaux. La deuxième section de cette partie concerne ainsi le défi de travailler en conciliation avec des visions du monde différentes, soit les visions autochtones et occidentales.

Défi 1 : Quels principes et protocoles choisir ?

Le premier défi qui s'est posé à nous concerne le choix des principes et protocoles de la recherche avec les peuples autochtones. En effet, tel que nous l'avons expliqué, plusieurs organisations et auteurs ont proposé des principes et protocoles à respecter lors de recherches impliquant les peuples autochtones. Nous avons donc, dans un premier temps, étudié ces différents principes et protocoles. Nous avons constaté plusieurs points communs entre eux comme la conception relationnelle du savoir, la vision holistique du monde et l'imbrication du monde spirituel et de la connaissance (Martin 2013). Cependant, chacun des principes et protocoles apporte de nouveaux éléments en lien

avec leur contexte respectif. Mais vers quel(s) cadre(s) de la recherche autochtone devions-nous nous orienter ?

Quelques auteurs offrent certaines pistes de réflexion et de solution à ce sujet. Dans leur article qui porte sur la conduite d'une recherche qualitative autochtone en santé mentale, Vukic *et al.* (2016) rappellent, en reprenant les propos de Battiste (2000) et de Smith (2000), que les savoirs autochtones ne sont pas des concepts absolus et ne peuvent être considérés comme un savoir universel relatif à tous les peuples autochtones du monde. Battiste (2013 : 75, trad. libre) souligne que « *chaque communauté détient ses propres histoires et compréhensions de comment ils [ses membres] sont venus à vivre dans le monde et de ce qu'ils valorisent, tout comme la façon dont ils vivent dans le monde* ». Les savoirs autochtones sont inscrits dans leur environnement, basés sur les connaissances collectives des ancêtres du territoire et construits à travers leurs observations et leurs expériences. Il est donc important pour les chercheurs de bien connaître les communautés autochtones avec lesquelles ils travaillent, car les savoirs, les significations, les coutumes et les relations y sont localisés. Les savoirs ne sont pas indépendants de l'histoire, du contexte et de leurs institutions. Le choix des principes et protocoles à suivre doit donc être lié au contexte des participants de la recherche. Étant donné que nous travaillons avec des femmes autochtones au Québec, le choix du cadre éthique de la recherche avec les femmes autochtones de FAQ (2012) (voir annexe 1), nous semblait être une voie prometteuse. Il s'agit de 12 principes inspirés des principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession des données de la recherche) de l'Organisation de la santé autochtone (2007), mais ils sont considérés à la lumière d'une approche spécifique proposée par les femmes autochtones.

Bien qu'adressé aux projets impliquant des femmes autochtones tels que le nôtre, le respect des principes éthiques de FAQ (2012) nous a conduit vers un autre enjeu lié à la diversité des participantes autochtones. Soulignons, dans un premier temps, que les étudiantes autochtones qui ont participé à la recherche n'étaient pas issues de la même communauté ni de la même nation. Les 19 participantes étaient membres des Premières Nations ou Métis et provenaient des nations anishinabe, atikamekw-nehirowisiw, eeyou, innue et de la communauté urbaine. Dans ce contexte de recherche, comment, par exemple, arriver à opérationnaliser le principe 6 de FAQ (2012) (« *Choisir une méthodologie de recherche respectueuse des conditions prescrites par la communauté autochtone en tenant compte des valeurs et des savoirs des femmes autochtones* ») ? Nous avons aussi rencontré un obstacle au niveau des participantes qui s'identifiaient à la communauté urbaine, mais aussi du fait que plusieurs des répondantes étaient « de passage » en milieu urbain pour une durée indéterminée – certaines y étaient déjà depuis plusieurs années alors que d'autres désiraient s'y établir pour une longue durée.

Le défi du respect des principes et protocoles de la recherche en contexte autochtone, en lien avec la diversité des participantes de notre recherche, reste encore bien présent. Quelques pistes de solution ont guidé notre réflexion à ce sujet. Par exemple, Ninomyra et Pollock (2017), dans un article sur la réconciliation de la recherche autochtone en milieu académique occidental, sont d'avis qu'il faut suivre le « fil conducteur » de l'éthique de la recherche autochtone. Ce fil conducteur axerait sur l'importance de bâtir des projets de recherche basés sur des relations de confiance favorisant la responsabilité mutuelle et la production de résultats significatifs axés sur les besoins des communautés autochtones (Wilson 2008). Une autre avenue est proposée par Garakani et Peter (2016) dans leur recherche-action participative sur la persévérance scolaire de jeunes issues d'une communauté inuite au Nunavik. Inspirées de différentes auteures (Kovach 2009, Smith 2012, Tuck 2010), leurs connaissances et leur compréhension de l'éthique de la recherche autochtone les ont menées à privilégier dix principes durant leur projet. Ce faisant, elles ont donc adapté ces lignes directrices en fonction de leur recherche. De son côté, Kaomea (2015) affectionne l'idée d'un bricolage d'outils de la recherche, dans le sens où elle choisit les outils les mieux adaptés à son contexte de recherche car, selon elle, il n'y a pas une bonne façon de faire la recherche. À l'image des artisans de courtepointe, le chercheur doit adopter et adapter différents outils et théories issues de divers paradigmes (tant autochtone qu'occidental, entre autres) afin de faire des recherches qui favorisent la justice sociale et l'autodétermination des peuples autochtones. À la lumière du proverbe hawaïen « ōlelo no'eau » – qui se dit « 'A'ohe pau ka 'ike i ka hālau ho'okahi » (« Tous les savoirs ne sont pas appris à l'école » ou « On peut apprendre de différentes sources ») – Kaomea (2015) reconnaît, entre autres, le potentiel émancipatoire de certains outils de recherche occidentaux. Ainsi, pour elle, il y a lieu de faire un bricolage des outils de la recherche qui sont issus de différents paradigmes. Comme elle l'explique :

En s'appuyant sur une variété de traditions méthodologiques, épistémologiques et culturelles et en cherchant à comprendre les marges des sociétés occidentales et les visions du monde des peuples non occidentaux, les bricoleurs [chercheurs] rendent visibles les éléments réprimés du monde social et cherchent à remettre en question le statu quo de l'hégémonie eurocentrique de la recherche (Kaomea 2015 : 100, trad. libre).

Ces pistes de réflexion nous ont aidées à surmonter le défi du choix des principes et protocoles à privilégier, mais aussi leur utilisation dans un contexte de recherche qui ne s'harmonise pas parfaitement aux participants de la recherche. Nous avons alors « bricolé » un protocole de recherche qui s'inspire des lignes directrices de FAQ (2012), tout en les adaptant à la spécificité du projet en commençant par sa diversité de participantes, mais aussi à ses cadres institutionnels et théoriques occidentaux. C'est d'ailleurs sur ce sujet que se penche le deuxième défi majeur.

Défi 2 : La conciliation des paradigmes de recherche autochtone et allochtone

Le second défi majeur auquel nous avons fait face est celui de la conciliation entre des visions du monde qui sont fondamentalement différentes, soit les visions autochtones et les visions occidentales. En effet, comment travailler avec des principes et protocoles de recherche issus du paradigme autochtone lorsque notre projet est inscrit et prescrit par une université ancrée dans des paradigmes occidentaux ? Et comment concilier ces deux visions entre nous, l'une (Larivière) connectée au monde autochtone et l'autre (Joncas) ayant évolué dans le monde occidental ?

Différents auteurs ont déjà réfléchi à la question. Vukic *et al.* (2016) ont eu à composer avec l'application des principes de recherche autochtone dans un contexte de recherche occidental. Certains enjeux se sont posés devant eux. Par exemple, le facteur « temps » a entre autres été un enjeu de leur étude participative sur l'image de la santé mentale chez des Mi'kmaw. Cette étude a demandé beaucoup de temps, car il en faut pour réaliser une recherche collaborative qui respecte les cadres de la recherche autochtone. Toutefois, les bailleurs de fonds de la recherche comme les grands organismes subventionnaires ou les universités ne reconnaissent pas toujours cet enjeu important. La construction de relations de confiance n'est pas prescrite et ne peut pas toujours s'inscrire dans un échéancier fixé préalablement, tout comme la validation des résultats avec les peuples autochtones participants à la recherche. L'enjeu du temps a aussi été souligné par Garakani et Peter (2016 : 454, trad. libre). Comme elles l'indiquent : « *Cependant, le développement et le maintien d'une relation demandent du temps et une présence continue dans la communauté. Ce qui est souvent un défi majeur pour les chercheurs affiliés à une université qui doivent équilibrer leurs engagements d'enseignement et de recherche sur le terrain durant une même session* ». Nonomiya et Pollock (2017), qui ont mené une étude de cas utilisant un cadre de recherche autochtone, ont également rencontré différents enjeux dans son articulation en contexte occidental. L'un de ces enjeux concerne des conflits entre l'administration des communautés autochtones qui collaboraient au projet, puis l'administration et les procédures bureaucratiques de l'université d'attache des chercheurs. Les établissements universitaires ne sont pas toujours prêts à travailler avec une autre vision du monde que celle qui y prévaut, soit celle occidentale. Nous avons nous aussi fait face à cette situation dans notre recherche. Bien que Joncas connaissait les principes et protocoles de la recherche en milieu autochtone et souhaitait les respecter dans sa recherche doctorale, il a parfois été difficile de le faire, notamment en raison du temps alloué pour son financement (trois ans), des cours à suivre dans son cursus doctoral, de même qu'en raison des procédures facultaires et du comité d'éthique de la recherche.

Un autre enjeu peut être identifié au souhait de respecter les principes de recherche autochtone dans un contexte de recherche occidentale. Il s'agit de celui de la langue, qui a freiné l'élan du projet, notamment pour Joncas, qui ne maîtrisait pas la langue maternelle de la plupart des participantes. Même avec un interprète, cela peut causer de nombreux biais d'interprétation, entre autres. Par exemple, il peut être difficile de faire la traduction de concepts étroitement liés à la vision du monde occidental dans un langage autochtone. Joncas et Riel-Roberge (2016) ont d'ailleurs vécu ce problème lors d'un projet au Nunavik avec le concept occidental de valeur qui n'avait pas de traduction équivalente en inuktitut. De plus, comme le projet doctoral de Joncas composait avec des femmes de différentes nations et communautés autochtones, il aurait été difficile de trouver un interprète maîtrisant autant de langues ou de travailler avec plusieurs interprètes dans un même projet.

Dans leur article, Garakani et Peter (2016) mentionnent d'autres enjeux qui ont limité la relation entre les chercheurs et les participants, dont la distance géographique et culturelle, de même que les tensions et les dynamiques locales. Ainsi, ces chercheuses en viennent à conclure que le fait d'être bien préparé, bien informé et bien intentionné ne suffit pas pour respecter les principes et protocoles de la recherche autochtone en tant qu'« *outsiders* ». Elles soulignent :

L'interconnexion qui fait partie intégrante de la recherche autochtone nous a permis de grandir et d'apprendre en tant que chercheuses, en essayant de créer des ponts entre le paradigme occidental de la recherche avec l'approche autochtone. Nous avons constaté qu'il fallait une évaluation et une réflexion constantes sur l'éthique dans la pratique, à la fois procédurale et quotidienne (*Idem* : 467, trad. libre).

Malgré ces enjeux, nous avons cru en la possibilité de faire des ponts entre les différents paradigmes de recherche. Quelques auteurs se sont intéressés à la question. Le concept de l'espace éthique (*ethical space*) décrit par Ermine (2007) est particulièrement pertinent. Pour ce professeur à la First Nations University, en Saskatchewan, « *l'espace éthique est formé lorsque deux sociétés, avec des visions du monde différentes, sont d'accord pour collaborer. C'est la réflexion au sujet de la diversité des sociétés et de l'espace entre elles qui contribue au développement d'un espace de dialogue entre les communautés* » (*Idem* : 193, trad. libre). L'espace est donc créé lorsqu'il y a reconnaissance de la diversité entre les peuples et une compréhension que les différences sont construites par une histoire, une vision du savoir, une philosophie et une réalité sociale et politique distinctes. Ce qui revient, selon Ermine, à voir qu'il y a, derrière ces différences, une certaine unicité dans la création des sociétés. Afin d'en arriver à cet espace, nous devons faire un travail de décentration, c'est-à-dire une réflexion sur ses propres valeurs, morales, devoirs, obligations et autres, ainsi que sur la compréhension que certaines personnes issues d'autres cultures peuvent transgresser

nos standards et que nous-mêmes, nous pouvons transgresser les standards d'autres personnes issues d'autres cultures. Il faut aussi que chacun des individus engagés dans un espace éthique de collaboration conçoive que les « frontières » entre les individus sont construites au sein de leurs groupes sociaux tels que leur famille, leur communauté, leur nation, etc. Ce sont des principes collectifs qui viennent de l'héritage du passé, rappelle Ermine. L'espace éthique permet alors d'équilibrer ces considérations morales lorsque nous travaillons sur des questions qui sont transculturelles, ou « transfrontalières » dans la nature. Cet espace éthique conduit l'auteur vers la notion d'accord qui doit toujours être précédée par la reconnaissance de la diversité humaine. Cette zone neutre de l'espace éthique permet alors de sortir de nos associations sociales, de se détacher des frontières de notre monde mental et de laisser place à un espace de dialogue d'humain à humain. Ce « théâtre de la conversation interculturelle » [*theatre for cross-cultural conversation*] (Ermine 2007 : 202) permet l'avancement de l'humanité, dans le sens de l'avancement du bien-être de tous les êtres humains. Battiste (2013) reprend cette idée lorsqu'elle explique l'importance d'un espace éthique pour la décolonisation en facilitant un espace de connexion entre les systèmes de pensée autochtones et occidentaux.

Vukic *et al.* (2016) complètent dans leur recherche le concept d'espace éthique d'Ermine avec celui de la vision à deux yeux (*two-eyed seeing*), développé par l'ainé Mi'kmaw Albert Marshall (Bartlett, Marshall et Marshall 2012), en l'expliquant comme un espace de dialogue où chacun tente de comprendre la force de la vision de l'autre. L'utilisation de la vision à deux yeux, qui facilite la discussion et la mise en commun des savoirs autochtones et allochtones, se comprend comme la capacité à voir d'un œil avec les « forces » des savoirs autochtones et, de l'autre, avec les « forces » des savoirs occidentaux afin d'utiliser cette vision à deux yeux au bénéfice de tous (Bartlett, Marshall et Marshall 2012). Ainsi, il ne s'agit pas de faire de la « recherche autochtone » ou de la « recherche occidentale », mais plutôt de tenter de comprendre comment chaque conception de la recherche peut informer l'autre et surtout « faire justice » à l'enjeu de la recherche (Gregory, Martin-Misener et Etowa 2016). Tel que le souligne Battiste (2000 : xvi, trad. libre) concernant les personnes autochtones qui ont survécu à la colonisation européenne et impérialiste : « *En harmonisant les savoirs autochtones avec les savoirs eurocentriques, ils tentent de réconcilier [ou de guérir – “heal”] leur peuple, de restaurer leur dignité et d'appliquer le droit humain fondamental à leurs communautés* ». D'ailleurs, il faut plus d'une façon de voir la réalité pour la comprendre de façon holistique.

C'est ici que l'analogie du *miichiwaahp* (Figure 1), mentionnée en introduction, prend tout son sens. Signifiant « tipi » en langue eeyou, le *miichiwaahp* est une habitation traditionnelle ayant une base ronde et une forme conique. Dans les traditions orales de cette nation, le *miichiwaahp* sert également à illustrer les valeurs d'inclusivité présentes dans leur vision (CWEIA 2017). Également nommé roue de la médecine, la base du *miichiwaahp* comporte quatre couleurs (blanc, jaune, rouge et noir) dont chacune est associée à un des points cardinaux, des âges de la vie en plus des différentes dimensions de la santé holistique (spirituelle, intellectuelle, émotionnelle et physique). Dans le contexte de cet article, Larivière s'est inspirée de ce concept issu de sa nation afin d'illustrer la méthodologie de recherche employée lors du projet doctoral de Joncas. Dès lors, la base du tipi signifie le point central qui unit tous les éléments du *miichiwaahp*, c'est-à-dire l'individu. Autour de cette base, nous retrouvons les points d'ancrage des différents poteaux représentant chacun un élément essentiel à prendre en compte. Ces poteaux se supportent mutuellement afin de se tenir debout et ainsi former le cadre solide et fonctionnel de l'habitation. À partir de ce point de support, les poteaux interconnectés du *miichiwaahp* divergent de nouveau. Du point de vue autochtone, ce point de convergence représente la connexion du monde spirituel vers le monde terrestre, formant ainsi un autre *miichiwaahp* vers le ciel.

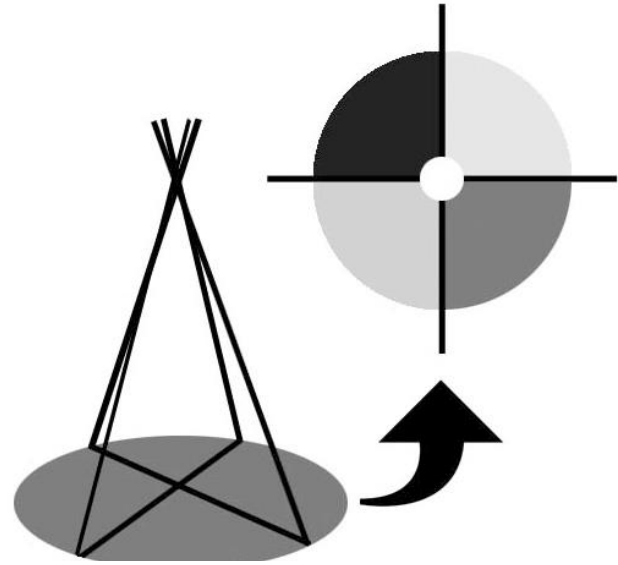


Figure 1 : Le *miichiwaahp*
(roue de la médecine)

Dans le cas de la recherche, cette vision s'observe par la manière dont les différentes composantes d'un sujet sont interconnectées, démontrant ainsi l'importance d'avoir une approche inclusive et ouverte à différentes conceptions du monde. Autrement dit, il est question de la multiplicité des paradigmes et des approches méthodologiques nécessaires à la compréhension des réalités vécues par les peuples autochtones qui s'enlignent avec l'interconnectivité des variables. Ainsi, les enseignements du *miichiwaahp* s'appliquent concrètement lorsque nous sommes attentifs et à l'écoute des différentes variables qui entrent en ligne de compte lors d'études. Par exemple, dans le cas de ce projet, la collecte de données auprès des femmes autochtones a pris la forme d'un récit de vie afin de respecter l'interconnectivité des différents éléments qui dressent le portrait global de leur expérience à l'université. L'apport de Larivière au projet a aussi permis de mieux cerner le point de vue des participantes autochtones. Il importe donc de prendre en compte les spécificités de chacun et de voir comment elles contribuent à la complémentarité qui forme le portrait global des réalités observées. Mettre de côté une

variable dans la recherche, selon la vision eeyou, serait l'équivalent d'omettre un des poteaux dans la construction du *miichiwaahp*, ce qui résulterait en une structure dont la solidité demeure incertaine. Si les outils de recherche utilisés ne sont inclusifs et ne reflètent pas la réalité globale des participants, l'analyse peut en être fragilisée. Afin de respecter la complémentarité des éléments observés dans les paradigmes autochtones, il est important de prendre en compte tous les points d'influence qui forment le discours de chaque individu. Tenant cela en compte, les approches méthodologiques et les principes éthiques doivent être flexibles et ouverts. De cette manière, nous pouvons bâtir un cadre d'analyse reflétant les spécificités de chacun ainsi que l'aspect intersectionnel de leur vécu. Autrement dit, il s'agit de décoloniser les approches curatives, essentialistes et sélectives provenant d'un héritage colonial pour en venir à des relations qui se bâtissent à partir des spécificités culturelles des peuples autochtones ainsi que l'interconnectivité des différents éléments à l'étude tout en respectant certains formats imposés par les cadres institutionnels allochtones. Ainsi, nous bâtissons les ponts de compréhension unissant les différentes visions qui se côtoient.

Au final, afin de concilier les visions du monde autochtones et allochtones de notre recherche, nous, Larivière et Joncas, avons créé dans notre relation un espace éthique de dialogue et de compréhension des deux types de visions du monde (autochtone et occidental), un *miichiwaahp*. Bien entendu, nous comprenons que nous ne représentons pas à nous seules tout notre « monde ». Nous possédons nos savoirs propres à notre culture, nos expériences personnelles, et nous comprenons que les différentes visions du monde sont forgées dans le territoire, l'histoire, la situation socioéconomique, etc. Cela nous a apporté l'ouverture nécessaire à la création de cet espace de collaboration. C'est à l'intérieur de cet espace réciproque d'ouverture, de respect et de compréhension mutuelle que nous avons adapté les lignes directrices de la recherche de FAQ (2012) à notre contexte spécifique de recherche. Cela dit, nous ne pouvons pas affirmer que nous respectons entièrement les principes proposés par FAQ (2012), et ce, malgré notre collaboration. Plusieurs principes n'ont pas été respectés. Par exemple, nous n'avons pas consulté les participantes autochtones avant d'entreprendre la recherche. Ces dernières ne participeront également pas à la vérification et à la validation des résultats de la recherche. Il aurait aussi été pertinent d'élaborer la certification éthique de concert avec les participantes à la façon d'un contrat social, tel qu'expliqué par Basile (2017). D'autant plus que ce projet – initié dans le cadre du doctorat de Joncas, une chercheuse allochtone, à l'Université Laval, une institution occidentale – devait s'opérer dans les limites imposées par son cadre institutionnel. Les établissements de recherche occidentaux reconnaissent peu à peu les principes de la recherche en milieu autochtone. Cette recherche qui s'intéresse à la contribution des universités dans la justice éducationnelle des étudiantes autochtones incitera peut-être des universités à entreprendre le processus de décolonisation non seulement en paroles, mais aussi en actions. Par exemple, comme le font certaines universités, dont l'UQAT, il serait

intéressant de créer un ou des sièges au comité d'éthique de la recherche des universités pour des Autochtones ou encore de modifier la politique des comités d'éthique de la recherche des universités en fonction de la recherche autochtone. Il serait aussi pertinent que les universités reconnaissent les différents registres de production de connaissances (Martin 2013).

Conclusion

L'établissement de principes éthiques, ainsi que le respect de ceux-ci, peut être considéré comme un défi en soi lorsque vient le temps d'établir des relations consensuelles dans le domaine de la recherche, promouvant ainsi la décolonisation des recherches et l'égalité de toutes les parties engagées dans le processus. Cela est spécialement le cas lorsque deux visions du monde différentes doivent s'y concilier, comme dans le cadre de notre recherche, qui s'intéressait à la justice éducationnelle des femmes autochtones à l'université. Différents défis se sont donc posés à nous à propos du choix des principes et protocoles de recherche en contexte autochtone à respecter et de l'articulation de ces derniers dans notre contexte de recherche. Différentes solutions issues de la littérature et de notre expérience ont été proposées. Nous avons abordé, entre autres, les espaces de collaboration possibles en reprenant les concepts de l'espace éthique (*ethical space*), de la vision à deux yeux (*two-eyed seeing*) et du *miichiwaahp* inspiré de la nation crie. Nous avons beaucoup appris à l'intérieur de ce projet que nous avons construit dans un « bricolage » constant de va-et-vient entre les visions de la recherche autochtones et allochtones. Nous sommes conscientes qu'il existe d'autres solutions possibles et nous invitons les lecteurs à bricoler eux aussi la solution plus appropriée à leurs besoins selon les circonstances.

Nous tenons à souligner que l'articulation des principes et protocoles de la recherche en contexte autochtone dans notre projet comporte des limites. D'une part, nous n'avons pas respecté « à la lettre » les principes de la recherche avec les femmes autochtones prescrits par FAQ (2012). Même si cela était notre souhait initial, différents enjeux abordés dans l'article ont limité son usage. Nommons, entre autres, la variable temps de notre projet. D'autre part, si cette recherche était à refaire, nous la referions différemment. Par exemple, nous élaborerions le formulaire de consentement de concert avec les participantes de la recherche, tel que Basile (2017) le suggère. Nous aurions aussi changé les méthodes de collecte de données en laissant encore plus de place au récit des participantes et en intégrant différents médias. Nos réflexions, qui sont le fruit de trois ans de collaboration, nous ont menées à cet article et elles pourront certainement inspirer d'autres éventuels projets.

Références

ARVIN, Maile, Eve TUCK, et Angie MORRILL, 2013, « Decolonizing feminism : Challenging connections between settler colonialism and heteropatriarchy », *Feminist formations*, 25 (1) : 8-34.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR, 2014, *Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador*, Wendake : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA, 2011, *Un protocole d'application culturellement pertinent selon les sexes*, Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.

BAILEY, Kerry A, 2015, « Racism within the Canadian university: Indigenous students' experiences », *Ethnic and Racial Studies*, 39 (7) : 1261-1279.

BARTLETT, Cheryl, Murdena MARSHALL, et Albert MARSHALL, 2012, « Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing », *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2 : 331-340.

BASILE, Suzy, 2017, *Le rôle et la place des femmes atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles*, Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

BATTISTE, Marie, BELL Lynne, et L.M. FINDLAY, 2002, « Decolonizing education in Canadian universities: an interdisciplinary, international, indigenous research project », *Canadian journal of native education*, 26 (2) : 82-95.

BATTISTE, Marie, 2008, « Research Ethics for Protecting Indigenous Knowledge and Heritage: Institutional and Researcher Responsibilities », in Normand K. Denzin, Yvonna S. Lincoln and Linda T. Smith (Dir.), *Handbook of Critical Indigenous Methodologies*, London : Sage, pp. 497-510.

BATTISTE, Marie, 2010, « Nourishing the learning spirit », *Education Canada* 50 (1) : 14-18

BATTISTE, Marie, 2013, *Decolonizing education: Nourishing the learning spirit*, Saskatoon : Purich Publishing.

BILGE, Sirma, 2009, « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogenes*, 1 (225) : 70-88.

BONVIN, Jean-Michel, et Nicolas FARVAQUE, 2008, *Une politique de la liberté*, Paris : Éditions Michalon.

CASTELLANO, Marlene, 2004, « Ethics of aboriginal research », *Journal of Aboriginal Health*, 1 (1) : 98-114.

COLLINS, Patricia Hill, 2000 [1993], *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment (2e édition)*, New York : Routledge.

COLLINS, Patricia Hills, et Sirma Bilge, 2016, *Intersectionality*, Cambridge: Polity Press.

COMMISSION OF CANADA, 2015, *Truth and Reconciliation Commission of Canada: Calls to Action*, Winnipeg: Truth and Reconciliation Commission of Canada.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, 1996, *Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa Gouvernement du Canada.

COOPER, Anna-Julia, 1892, *A Voice from the South*, New York : Oxford University Press.

CREE WOMEN OF EYYOU ISTCHEE ASSOCIATION (CWEIA), 2017, *Spirituality & Connectedness*, Oujé-Bougoumou : Cree Women of Eeyou Istchee Association.

CRENSHAW, Kimberle, 1991, « Mapping the margins : Intersectionality, identity politics, and violence against women of color », *Stanford Law Review*, 43 (6) : 1241-1299.

CRÉPEAU, Nancy, 2011, *Une étude descriptive et exploratoire des stratégies de lecture d'étudiants autochtones en première année d'université*, Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

DE MUNCK, Jean, et Bénédicte ZIMMERMANN, 2008, *La liberté au prisme des capacités*, Paris : Éditions EHESS.

DESBIENS, Caroline, 2010, « Step lightly, then move forward: exploring feminist directions for northern research », *The Canadian Geographer*, 54 (4) : 410-416.

DU BOIS, William Edward Burghardt, 1903, *The Soul of Black Folk*, New York: Barnes & Noble Classics.

DURAN, Eduardo, et Bonnie DURAN, 1995, *Native American postcolonial psychology*, Albany: State University of New York Press.

DUPUIS, Renée, 2001, *Quel Canada pour les Autochtones ?*, Québec : Les Éditions du Boréal.

ERMINE, Willie, 2007, « The ethical space of engagement », *Indigenous Law Journal*, 6 (1) : 193-203.

FEMMES AUTOCHTONES QUÉBEC (FAQ), 2012, *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*, Kahnawake: Femmes autochtones du Québec Inc.

FITZGERALD, Tanya, 2012, Documents and documentary analysis: reading between the lines, in Ann R. J. Briggs, Marianne Coleman et Marlene Morrison (Dir.), *Research methods in educational leadership and management*, Croydon (R.-U.): CPI Group, pp. 278-294.

GARAKANI, Tatiana, et Emilie PETER. 2016. « Learning to Negotiate Meaningful Research Among Aboriginal and Non-Aboriginal Researchers », *International Review of Qualitative Research*, 9 (4) : 446-471.

GREEN, Joyce, 2007, *Making Space for Indigenous feminism*, Winnipeg: Fernwood et Zed books.

GROUPE CONSULTATIF INTERAGENCES EN ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE, 2015, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, La recherche visant les Premières nations, les Inuits ou les Métis du Canada*, Ottawa : Gouvernement du Canada.

HARE, Jan, et Michelle PIDGEON, 2011, « The way of the warrior: Indigenous youth navigating the challenges of schooling », *Canadian Journal of Education*, 34 (2) : 93-111.

HENRY, Frances, et Tator CAROL, 2009, *Racism in the Canadian university. Demanding social justice, inclusion, and equity*, Toronto: University of Toronto Press.

HOOKS, bell, 1981, *Ain't I a Woman: Black Women and Feminism*, Boston : South End Press.

JONCAS, Jo-Anni, et Dominique RIEL-ROBERGE, 2016, *Study Report on the Aspirations of Nunavik Inuit Youth*, Kuujuuaq : Esuma Nunavik Table on School Perseverance, Kativik Regional Government.

JONCAS, Jo-Anni, 2013, *Apport à la compréhension de l'expérience scolaire de persévérants universitaires des Premières Nations au Québec : le cas d'étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi*, Saguenay : Université du Québec à Chicoutimi.

KANU, Yatta, 2007, « Increasing school success among Aboriginal students: Culturally responsive curriculum or macrostructural variables affecting schooling ? », *Diaspora, Indigenous, and Minority Education: Studies of Migration, Integration, Equity, and Cultural Survival*, 1 (1) : 21-41.

KANU, Yatta, 2012, *Integrating Aboriginal perspectives into the school curriculum: Purposes, possibilities and challenges*, Toronto: University of Toronto Press.

KAOMEA, Julie, 2015, « Qualitative Analysis as Ho'oku'iku'i or Bricolage : Teaching Emancipatory Indigenous Research in Postcolonial Hawai'i », *Qualitative Inquiry*, 22 (2) : 99-106.

KERR, Jeannie, 2014, « Western epistemic dominance and colonial structures: Considerations for thought and practice in programs of teacher education », *Decolonizing : Indigeneity, Education & Society*, 3 (2) : 83-104.

KING, Thomas, 2013, *The Inconvenient Indian: A Curious Account of Native People in North America*, Toronto: Anchor Canada.

KOVACH, Margaret, 2009, *Indigenous Methodologies: Characteristics, Conversations, and Contexts*, Toronto: University of Toronto Press.

LAVELL HARVARD, Dawn M, 2011, *The power of silence and the price of success: Academic achievement as transformational resistance for aboriginal women*, London (Ont.) : The University of Western Ontario.

LÉVESQUE, Carole, 2009. « La recherche québécoise relative aux peuples autochtones à l'heure de la société du savoir et de la mobilisation des connaissances », in Natacha Gagné et Marie Salaün (Dir), *Autochtonies – Vues de France et du Québec*, Québec : Presses de l'Université Laval.

LOISELLE, Marguerite, 2010, *Une analyse des déterminants de persévérance et de réussite des étudiants autochtones à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

MARACLE, Lee, 1996, *I am woman. Native perspective on sociology and feminism*, Vancouver : Press Gang Publishers.

MARTIN, Thibault, 2013, « Normativité sociale et normativité épistémique : l'exemple de la recherche en milieu autochtone au Canada et dans le monde anglo-saxon », *Socio. Revue internationale de sciences sociales*, 1 (1) : 46-60.

MEMMI, Albert, 1973, *Portrait du colonisé*. Paris: Petite bibliothèque Payot.

MENDELSON, Michael, 2006, *Aboriginal peoples and postsecondary education in Canada*, Ottawa : Caledon institute of social policy.

MILES, Matthew B., et Michael HUBERMAN, 2003, *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles : De Boeck.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, 2013, *L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones. Bulletin statistique de l'éducation*, Québec : Gouvernement du Québec.

MUTANGA, Olivier, 2014, « The Role of Basic Education, Higher Education and Capability Lists », *Journal of Human Development and Capabilities*, 15 (4) : 448-451.

NATIONS UNIES, 2007, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, New York : Nations Unies.

NINOMIYA, Melody E. Morton, et Nathaniel J. POLLOCK, 2016, « Reconciling community-based research and academic practices », *Social Science & Medicine*, 172 : 28-36.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, 1989, *Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (169)*, Genève : Organisation internationale du travail.

ORGANISATION NATIONALE DE LA SANTÉ AUTOCHTONE, 2007, *PCAP : Propriété, contrôle, accès et possession - Approuvé par le Comité de gouvernance sur l'information des Premières Nations*, Ottawa : Organisation nationale de la santé autochtone.

OTTO, Hans-Uwe, et Holger ZIEGLER, 2006, « Capabilities and education », *Social work and society*, 4 (2) : 269-286.

PAQUETTE, Jerry, et Gérald FALLON, 2010, *First Nations education policy in Canada. Progress or gridlock ?*, Toronto : University of Toronto Press.

PERREAULT, Julie, 2015, « La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine », *Recherches féministes*, 28 (2) : 33-52.

POTVIN, Maryse, 2014, « Diversité ethnique et éducation inclusive : fondements et perspectives », *Éducation et sociétés*, 1 (33) : 185-202.

RASMUSSEN, Derek, 2001, « Qallunology: A Pedagogy for the Oppressor », *Canadian Journal of Native Education*, 25 (2) : 105-116.

RODON, Thierry, 2008, « Les étudiants autochtones à l'Université Laval : enquête sur les besoins et les problématiques », *Les Cahiers du CIÉRA*, 1 : 5-13.

SCHICK, Carol, 2014, « White resentment in settler society », *Race Ethnicity and Education*, 17 (1) : 88-102.

SCHNAPPER, Dominique, 2012, *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris : Presses universitaires de France.

SEN, Amartya, 2003, *Un nouveau modèle économique*, Paris : Odile Jacob.

SEN, Amartya, 2008, *Éthique et économie*, Paris : Presses universitaires de France.

SEN, Amartya, 2012, « A Reply to Robeyns, Peter et Davis », *Journal of Economic Methodology*, 19 (2) : 173-176.

SMITH, Andrea, 2005, *Sexual Violence and American Indian Genocide*, New York: South End Press.

SMITH, Linda Tuhiwai, 2012, *Decolonizing methodologies: Research and indigenous peoples* (2^e édition), New York: Zed books Ltd.

STATISTIQUE CANADA, 2013, *Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada. Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, Ottawa : Gouvernement du Canada.

STEINHAUER, Evelyn, 2002, « Thoughts on an indigenous research methodology », *Canadian Journal of Native Education*, 26 (2) : 69-81.

ST-DENIS, Verna, 2007, « Aboriginal education and anti-racist education: Building alliances across cultural and racial identity », *Canadian Journal of Education*, 30 (4) : 1068-1092.

TUCK, Eve, 2010, « Breaking up with Deleuze: desire and valuing the irreconcilable », *International Journal of Qualitative Studies in Education*, 23 (5) : 635-650.

VERHOEVEN, Marie, Jean-François ORIANNE, et Vincent DUPRIEZ, 2007, « Vers des politiques d'éducation "capacitantes" ? », *Formation Emploi*, 98 (Numéro spécial) : 93-105.

VUKIC, Adele, David GREGORY, Ruth MARTIN-MISENER, et Josephine ETOWA, 2016, « Perspectives for conducting indigenous qualitative research from a project exploring Mi'kmaw youth mental health », *Journal of Ethnographic & Qualitative Research*, 10 : 209-229.

WEBER-PILLWAX, Cora, 1999, « Indigenous research methodology: exploratory discussion of an elusive subject », *Journal of Educational Thought*, 33 (1): 14.

WHITE, Patrick Jerry, Dan BEAVON, et Julie PETERS, 2009, *Aboriginal education: current crisis and future alternatives*, Toronto : Thompson educational publishing.

WILSON, Shawn, 2008, *Research is ceremony: Indigenous research methods*, Halifax : Fernwood Publishing.

WOTHERSPOON, Terry, et Vic SATZEWICH, 2000, *First Nations: Race, Class, and Gender Relations*, Regina: Canadian Plains Research Centre.

YIN, Robert K, 2009, *Case study research: Design and methods*, Thousand Oaks (CA) : Sage.

Annexe 1

Douze principes éthiques de la recherche avec les femmes autochtones de FAQ (2012)

1. La présence des femmes lors des premiers contacts avant d'entreprendre une recherche, ce qui comprend les demandes de permissions auprès des instances ou organismes autochtones en tenant compte du milieu de vie, de la nation d'origine, de l'âge et du statut particulier attribué aux aînées ;
2. La tenue d'une vaste consultation auprès de la communauté ou de l'organisme impliqué qui interpelle particulièrement les femmes par la tenue de rencontres spéciales avec elles, à un moment et dans un lieu propice à la discussion (ex. tenir les rencontres sur le territoire, lorsque possible). Cette consultation devrait mener à l'obtention d'un consentement éclairé, collectif d'abord et individuel par la suite, ainsi qu'à l'établissement d'un protocole de recherche qui respecte la culture locale des femmes ;
3. L'implication des femmes autochtones dans la définition du sujet de la recherche, dans le choix de la méthodologie à appliquer, dans le développement du matériel à utiliser (ex. questionnaire) ainsi que dans toutes les autres étapes de la recherche. L'usage des langues autochtones doit aussi être assuré lors de la collecte et l'analyse des données ;
4. La recherche doit être basée sur des besoins et des priorités locales identifiés par les femmes elles-mêmes, en plus de proposer des stratégies de transfert de connaissances, de la formation pour permettre aux femmes impliquées de participer au processus de recherche et même d'initier d'autres activités de recherche pour le bien-être de leur communauté ;
5. Le respect des savoirs autochtones (par ex. connaissances écologiques traditionnelles) au même titre que les savoirs scientifiques occidentaux. Ils doivent être considérés comme des savoirs uniques et valables, qui possèdent leurs propres fonctions et processus de validation. Les savoirs spécifiques des femmes autochtones, longtemps considérés comme inférieurs, moins prestigieux que ceux des hommes, doivent faire l'objet d'une attention particulière (par ex. santé, alimentation, l'organisation sociale) ;
6. Choisir une méthodologie de recherche respectueuse des conditions prescrites par la communauté autochtone en tenant compte des valeurs et des savoirs des femmes autochtones ;
7. Redonner une voix aux femmes autochtones afin de restaurer un équilibre dans le discours de la société en général ainsi que dans celui de la communauté, ce qui devrait permettre de mettre à jour les principes présentés ici ;

8. Le respect de la vision holistique, qui caractérise la majorité des peuples autochtones du monde. Cette vision englobe tous les éléments du monde terrestre et de la cosmologie avec les composantes physiques, spirituelles, mentales et émotives des êtres humains, étant tous reliés et interdépendants. Cette approche est généralement enseignée par les femmes autochtones aux générations suivantes ;
9. L'établissement de la réciprocité dans toutes les relations avec les peuples autochtones. Les chercheurs doivent donner quelque chose en retour (en dehors du strict aspect financier) du savoir qu'ils obtiennent des femmes autochtones qui participent à la recherche. Les détails sont à définir avec les femmes ou l'organisme impliqué dans la recherche ;
10. Le retour des résultats auprès des femmes concernées et leurs retombées dans le milieu ou la communauté autochtone. L'interprétation des résultats de la recherche doit être vérifiée et validée avec les participantes et l'organisme mandaté pour assurer le suivi de la recherche, et ce, avant leur publication ;
11. Le respect des valeurs fondamentales tout au long de la recherche telles que le respect, la confiance, la connaissance, l'équilibre, l'équité et le pouvoir décisionnel. Elles doivent s'appliquer en tout temps et être perpétuées au-delà du calendrier de la recherche ;
12. L'adoption d'une attitude et d'une démarche inclusive et l'entretien d'un dialogue continu et d'un partenariat efficace et sincère entre les chercheurs et les femmes autochtones.